



Conférence Climat 2015 (COP21) – Paris – décembre 2015

Introduction

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France va accueillir et présider la vingt-et-unième **Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies** sur les changements climatiques de 2015 (COP21). C'est une **échéance cruciale**, puisqu'il s'agit d'aboutir, pour la première fois, à **l'adoption d'un accord universel et contraignant**, permettant de contenir le réchauffement mondial en déçà de 2°C. Deux engagements décisifs doivent être pris lors de cette conférence :

- les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - les montants des dotations **fond vert pour le climat¹**

Cette conférence² va donner lieu à la venue de près 190 chefs d'état ainsi qu'à de nombreux décideurs (chefs d'entreprises, de fondations, scientifiques, etc.).

La COP 21 va rassembler près de 40 000 participants (délégués représentant chaque pays, observateurs, membres de la société civile...). Il s'agit du plus grand événement diplomatique accueilli par la France et également de l'une des plus grandes conférences climatiques jamais organisées.

Un « village » dédié à la société civile, mis en place à proximité de la COP21, accueillera des conférences, des side-events, des expositions, des stands, des événements culturels... La forte mobilisation des citoyens et des acteurs non-étatiques (collectivités territoriales, secteur privé, ONG, scientifiques, etc.) sur l'enjeu climatique est une priorité de la COP 21.

Les étapes importantes des négociations sur le changement climatique

La **Convention cadre internationale sur les changements climatiques** (CCNUCC, UNFCCC en anglais) a été adoptée lors du 3^{ème} sommet de la terre à Rio en 1992, et a été ratifiée par 196 pays, parties prenantes à la convention. Elle n'est juridiquement pas contraignante.

La Conférence des parties (COP), organe suprême de la Convention, réunit chaque année l'ensemble des Etats Parties pour évaluer les effets des mesures prises et les progrès accomplis, et prendre des décisions visant à respecter les objectifs de lutte contre les changements climatiques. Les décisions ne peuvent être prises qu'à l'unanimité des parties ou par consensus.

¹ mécanisme financier ayant pour objectif de réaliser le transfert de fonds des pays les plus avancés à destination des pays les plus vulnérables afin de mettre en place des projets pour combattre les effets des changements climatiques)

² Les ONG alertent d'ailleurs sur le risque d'un « nettoyage » des camps et/ou bidonvilles sur le trajet de l'aéroport CDG par les autorités françaises.

La COP3 qui s'est tenue à Kyoto en 1997 a été très importante puisqu'elle a permis de lancer un processus aboutissant à définir le **Protocole de Kyoto** : entré en vigueur en février 2005, il vise à réduire d'au moins 5% par rapport au niveau de 1990 les émissions de gaz à effet de serre d'ici son terme en 2012. La **Conférence de Copenhague** devait être l'occasion de renégocier un accord remplaçant le protocole de Kyoto mais n'a débouché que sur une déclaration et un accord de façade sans aucun engagement significatif des États. Le principe d'un fond vert pour le climat y a été initié.

En 2011, la COP17 de Durban a permis de définir un agenda d'engagements allant au-delà de 2012 (terme du protocole de Kyoto) et a abouti à la mise en place d'une procédure de négociation, dite **plate-forme de Durban (Durban Platform for Enhanced Action)** qui a pour mission de rassembler autour de la table tous les pays afin de travailler à un « **protocole, à un instrument juridique ou à un résultat ayant force de loi** » permettant de contenir le réchauffement climatique global en deçà de 2°, applicable à toutes les parties à la Convention. « **Le nouvel instrument** » devra être adopté en 2015 et mis en œuvre à partir de 2020 : c'est cela que vise la COP 21. La Conférence de Varsovie en 2013 a permis de franchir une nouvelle étape pour parvenir à un accord universel sur le climat à Paris en 2015 : tous les États se sont engagées à préciser et quantifier leurs efforts et objectifs en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre pour après 2020. **Cette étape doit permettre de faire un bilan, qui permettra d'évaluer le fossé existant entre la réalité et les objectifs, et donc de produire un accord en phase avec ces mêmes objectifs.**

Changement climatique et développement

La définition des Objectifs de développement durable (ODD), qui doivent être adoptés lors de la 69^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015 et succèderont aux OMD, est un autre processus mobilisant l'ONU qui est étroitement lié avec celui des négociations sur les changements climatiques. Le concept d'Objectifs du Développement Durable est né à la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable de Rio + 20 en juin 2012. Le but est de produire un nouveau cadre de développement intégrant un ensemble d'objectifs universellement applicables qui équilibreront les trois dimensions du développement durable : environnement, société et économie.

Les effets du changement climatique (sécheresses, inondations, phénomènes météorologiques violents, élévation du niveau des mers), sont porteurs de divers risques et menaces pour le développement. Ces impacts négatifs du changement climatique affecteront de façon disproportionnée les pays et les populations les plus vulnérables. L'adaptation au changement climatique doit être prise en compte à tous les niveaux de la prise de décision en matière de développement.

Changement climatique et santé

L'OMS prévoit que le changement climatique non maîtrisé conduira à des augmentations significatives de maladie et de décès provoqués par les changements environnementaux : propagation du choléra, du paludisme, de la dengue et d'autres maladies, impact sur la production agricole et la sécurité alimentaire, augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, inondations, sécheresses, vagues de chaleur.... La santé de nombreuses communautés est déjà

impactée par le changement climatique. Selon The Lancet, le changement climatique constitue la plus grave menace sur la santé au niveau mondial du 21^{ème} siècle.

Des recherches ont démontré que le changement climatique est responsable de plusieurs centaines de milliers de décès par an. Sans volonté politique, ces chiffres vont augmenter de façon spectaculaire avec l'aggravation des changements climatiques :

- Les populations à risque de maladies infectieuses telles que le paludisme pourraient augmenter à 170 millions en Afrique d'ici 2030, tandis que ceux à risque de la dengue pourraient augmenter à plus de 2 milliards à l'échelle mondiale d'ici à 2080
- Le changement climatique va aggraver l'impact de la pollution de l'air en milieu urbain
- En 2080, plus de 100 millions de personnes chaque année risquent d'être exposés à des inondations côtières en raison de l'élévation prévue du niveau de la mer

La santé est une thématique montante des négociations sur le climat. **En 2011 à Durban (COP17) a eu lieu le premier "Climate and Health Summit"**, qui a donné lieu à une [Déclaration](#).

Depuis lors, un "Climate and Health Summit" est organisé chaque année parallèlement à la Conférence des parties par la « Global Climate and Health Alliance » en partenariat avec l'OMS, et auquel sont conviées les organisations œuvrant dans le secteur de la santé. Objectif : mettre en avant le besoin urgent de prioriser la protection et la promotion de la santé dans les politiques nationales et mondiales adoptées pour répondre au changement climatique.

COP18 de 2012 : [Doha Declaration on climate, Health and well-being](#) : "Health must be central to Climate Action"

Le « Climate Health Summit » de 2013 avait pour objectif de coordonner les actions de tous les secteurs visant à protéger la santé humaine contre les effets du changement climatique, et d'élaborer une feuille de route pour les acteurs de la communauté internationale intervenant dans le domaine de la santé dans la perspective de la conférence de 2015.

Le « Climate Health Summit » de 2014, a appelé à l'adoption, lors de la COP21 à Paris, d'un « accord mondial équitable et juridiquement contraignant ayant pour objectif de protéger et promouvoir la santé humaine ». Il a réussi à faire prendre conscience des liens entre le changement climatique et la santé dans la perspective de la COP 21 et de l'Assemblée Générale des Nations Unies de septembre 2015.

Lors de la COP 20 de Lima en 2014, Sur proposition de l'OMS, plusieurs pays ont proposé l'inclusion de la santé au sein du texte négocié. La santé y est finalement mentionnée dans un des rares articles d'ordre technique de l'accord : « La Conférence des Parties (...) 19. Décide de poursuivre l'étude technique des possibilités présentant un potentiel d'atténuation élevé, y compris celles ayant des retombées bénéfiques sur l'adaptation, la santé et le développement durable au cours de la période 2015-2020 (...) »

Voir le résumé de l'OMS sur la santé dans la Conférence Climat de 2014, "[Health in the 20th Conference of the Parties to the UN Framework Convention on Climate Change](#)"

MDM et les enjeux de changement climatique

Les enjeux environnementaux ne cessent de prendre de l'ampleur et de nombreuses ONG humanitaires et de développement ont inscrit ces enjeux dans leurs stratégies.

Différentes actions en lien avec la thématique santé et environnement ont été menées par MDM, essentiellement orientées jusqu'en 2008 sur l'impact sanitaire de l'exposition à des facteurs contaminants (A l'international : Biélorussie / impact sanitaire de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl (2002), Mururoa / impact sanitaire des essais nucléaires, Bolivie (2006) / prévention des risques liés à l'exploitation minière auprès des riverains du Pilco Mayo, conséquences sanitaires de l'extraction du minerai d'Uranium au Niger et au Gabon ; en France : saturnisme, puis santé et logement).

De 2008 à 2013, a été mis en place un programme de réduction des risques de catastrophe à Madagascar, projet pilote ayant vocation à être répliqué sur d'autres terrains.

Depuis 2013, l'association développe aux Philippines un programme de réduction de l'impact sanitaire des déchets électroniques.

Sur le secteur France, la thématique santé et environnement gagne du terrain, notamment au travers de la dimension santé et habitat (ou santé et logement ?).

Le chantier sur la diminution de l'empreinte environnementale a démarré en 2012 (réalisation d'un bilan carbone, mise en œuvre sur le terrain d'une démarche d'éco responsabilité pilote).

Dans le nouveau projet associatif, MDM affirme être particulièrement attentif aux vulnérabilités qu'engendrent la croissance économique, la déréglementation climatique, le développement des concentrations urbaines, l'intensification des flux migratoires et les évolutions démographiques.

Médecins du Monde essaie d'intégrer la dimension environnementale dans ses programmes. Un groupe thématique santé et environnement a été créé en 2010, qui s'est fixé comme objectif de travailler sur 3 axes :

- **L'exposition humaine à des facteurs contaminants**
- **réchauffement climatique et impact humain** : développer le thème de la réduction des risques liés aux catastrophes ; suivi des négociations climatiques et des enjeux pour les populations les plus vulnérables (plaidoyer/communication) en lien avec la Commission Climat de Coordination Sud et divers partenaires.
- **empreinte environnementale** : diminuer les impacts environnementaux de l'activité de MDM (bilan carbone, diagnostic énergétique du siège, évolutions des pratiques (tri des déchets ...), développer l'utilisation d'énergies renouvelables sur les terrains, etc...)

Les modalités de participation des ONG à la COP21

Participation à la CCNUCC en tant qu'observateur accrédité :

Pour accéder au Centre de la Conférence des Parties comme observateurs accrédités et donc participer aux débats et ateliers, organiser des side-events, les ONG doivent compléter une procédure d'accréditation auprès du Secrétariat de la Convention au moins un an et demi avant chaque COP (le processus est complètement indépendant du statut ECOSOC de l'ONG). Les ONG qui ont déjà été accréditées comme observateurs pour des sessions antérieures n'ont pas besoin de faire une nouvelle demande d'admission.

- La date limite pour les demandes d'accréditation en tant qu'organisation observateur à la COP 21 était le 31 Août 2014
- Pour les ONG déjà accréditées, la date limite d'inscription en ligne (désignation des personnes représentant l'ONG) est le 22 juin 2015
- L'inscription pour l'organisation de Side Events / expositions est ouverte du 30 juin au 3 juillet. Seules les ONG dument admises sont éligibles.

Il est possible pour une ONG n'ayant pas le statut d'observateur à la CCNUCC d'y participer sous couvert d'une autre ONG bénéficiant de ce statut. Toute ONG ayant le statut d'observateur peut en effet inscrire un / des représentants d'une autre ONG comme faisant partie de sa délégation. Le nom de l'ONG « invitée » peut être rendu visible si précisé lors de l'inscription.

Le village dédié à la société civile

Un « village » dédié à la société civile, mis en place à proximité de la COP21, accueillera des conférences, des side-events, des expositions, des stands, des événements culturels.

Les informations concernant les modalités d'organisation et la programmation de cet espace seront disponibles prochainement. (Une consultation a été lancée auprès de l'ensemble des représentants de la société afin de recueillir leur avis et recommandations quant à l'organisation et la programmation de l'espace qui leur est dédiée).

Les collectifs d'ONG françaises mobilisés pour la COP 21

Coordination Sud est impliqué sur les enjeux du changement climatique depuis 2006 et envoie chaque année depuis 2009 (Copenhague) une délégation à la Conférence des parties. La Commission climat a été créée en 2007. CSUD bénéficie d'un financement de la Fondation de France pour la COP 21, pour développer des activités « contribuant à rehausser l'ambition de la COP21 et à mobiliser les OSC » :

- Influencer les politiques nationales et internationales de lutte contre le changement climatique
- Former les acteurs du développement aux enjeux climat
- Rendre visible les activités de CSUD et de ses ONG membres durant la COP21

Coordination SUD se mobilise pour la Cop 21 principalement à travers les espaces collectifs internes ou externes suivants : la Commission Climat Développement (CCD) de C SUD, la Coalition climat 21, les ONG membres individuellement, Concord task force Climat

Activités organisées par la Commission Climat développement de CSUD : productions d'études et de positions communes, éventuels side events au sein de l'UNFCC, participation à l'animation de l'espace showroom au Bourget, participation aux évènements organisés par les membres de la CCD.

La Coalition climat 21, co-animée par le CRID³ et ATTAC, est un regroupement d'associations de solidarité internationale, d'organisations de défense de l'environnement, de syndicats, de

³Le Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID) regroupe une cinquantaine d'associations à forte base militante, réunies autour d'une vision partagée de la solidarité internationale, reposant sur le partenariat et l'éducation au développement. Coordination SUD est membre du CRID et inversement.

mouvements citoyens et de jeunesse, ainsi que d'organisations et réseaux confessionnels dont l'objectif est de « contribuer à la création d'un rapport de force favorable à une action climatique ambitieuse et juste et à la transformation durable de toutes les politiques publiques afférentes ». Coalition Climat 21 a fait le choix de ne pas participer à la Conférence des parties, et intervient dans une démarche de mobilisation citoyenne qui vise à sensibiliser le grand public sur les enjeux des changements climatiques, en amont et pendant la COP21 : organisation de mobilisations générales de la société civile nationale et internationale, espaces contresommet, marches, facilitation et communication autour des activités des membres de la coalition. Voir l'appel à mobilisation, « [en 2015, mobilisons-nous pour le changement climatique](#) ». Le label « grande cause nationale 2015 » qui lui a été attribué cette année va permettre à sa campagne de communication de bénéficier de diffusions gracieuses sur les radios et chaînes de TV publiques.

Quel niveau d'implication de MDM pour la COP 21 ?

Une délégation de MDM s'était rendu à la COP15 de Copenhague en 2009 (dont Guillaume Fauvel et Françoise Sivignon) mais ne bénéficiant pas d'accréditation, n'avait pas pu assister à la Conférence des parties. MDM ne fait toujours pas partie des ONG accrédités⁴ comme observateurs ; si l'association souhaite assister à la Conférence des Parties, il est possible de le faire sous couvert d'ACF.

Il est possible également de se mobiliser dans le cadre du « village de la société civile » mis en place à proximité de la COP 21, et / ou de se mobiliser en amont, en participant aux différents évènements organisés par la Coalition Climat 21.

Les questions :

Souhaite-ton participer à cet évènement (le plus grand événement diplomatique accueilli par la France) dès lors qu'il se déroule à Paris ?

Si oui comment, et quel pourrait être notre rôle ?

Les options possibles :

- Participation à la Conférence des parties, ce qui implique de solliciter ACF ou toute autre ONG accréditée (Planète urgence) rapidement.
- Participation « off » :
 - o Participation aux réunions d'avant sessions, organisées dans la semaine qui précède l'ouverture de la Conférence, par la CCNUCC ou par certains collectifs d'observateurs
 - o Participation aux multiples initiatives organisées dans le cadre du village de la société civile (voir si possibilités d'organiser un stand, avec objectif de visibilité)
 - o Participation aux initiatives organisées en marge du village de la société civile, en amont et pendant la COP21 (possibilité de se rapprocher de Coalition Climat 21, voire de rejoindre le collectif)

⁴ Une demande d'accréditation pour la COP 21 avait été préparée par Christophe Buffet, membre actif du groupe Santé et environnement en août 2014 mais n'a pas été envoyée dans les délais impartis

L'intérêt pour MdM d'une implication ?

- Passer des messages spécifiques Santé/MdM
- Etre visible sur ces questions
- Sensibiliser/mobiliser notre réseau

Documents MdM / articles sur la thématique :

[Les ONG humanitaires et les ONG de protection de l'environnement vivraient-elles sur deux planètes différentes ?](#) (Revue humanitaire n°38 – juillet 2014)

[Les humanitaires sont-ils prêts à relever le défi du changement climatique ?](#)
(Revue humanitaire n° 23 – novembre 2009)

Article paru dans le Lancet en mai 2009 :

[Managing the health effects of climate change](#)